

AFFAIRE N° 8. - Acquisition d'une parcelle de terrain de 390 m<sup>2</sup>, nécessaire au prolongement de la rue Lucien Gasparin.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée AC 59, soit 390 m<sup>2</sup>, nécessaire à l'aménagement de la rue Lucien Gasparin.

Ce terrain a fait l'objet d'une proposition de vente de la part de la Banque de la Réunion pour le prix de 4 000 000 de Frs CFA, soit une majoration d'environ 5 % par rapport à l'estimation des Domaines. Cette somme comprend l'indemnisation des locataires qui porte sur un montant de 518 000 Frs CFA.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de cet immeuble pour la somme globale de QUATRE MILLIONS de Frs CFA.

La dépense sera prélevée sur le chapitre 901, article 210 du Budget communal.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

lu  
Saint-Denis, le 9 Mai 1944  
bon le fait  
le Secrétaire Général  
signé: J.P. Bont  
bon copie certifiée conforme  
p. le Directeur des Affaires  
Financières  
le Chef de Bureau  
M. Lohier